

C 275920

devaient être d'immuables garanties de paix. Hélas, ils ne furent que des pactes impunément violés!

Dès le lendemain de l'armistice, la mauvaise foi allemande se manifesta. L'un des signataires, le général Winterfeldt, protesta que les Alliés ont mis l'Allemagne dans l'impossibilité d'exécuter l'armistice. Le docteur Solf cria à l'inhumanité du pacte, et l'on voit ses chefs intervenant auprès de l'idéaliste Wilson pour faire atténuer les rigueurs des conditions de paix.

Les trois plus vieilles familles royales de l'Europe disparaissent: les Habsbourg d'Autriche, les Hohenzollern d'Allemagne et les Wittelsbach de Bavière. On ne pouvait donc s'étonner de la réaction formidable de cette Allemagne emprisonnée dans la camisole de force de Versailles. C'est une vérité historique: les peuples vaincus, comprimés dans des parois artificielles, gardent toujours dans leur cœur des désirs de vengeance. On peut vaincre une nation, on ne peut jamais l'asservir. Selon le mot de lord Asquith, "c'était une paix malpropre".

Les Germains devaient tour à tour reprendre leur expansion territoriale, car ce peuple est soumis aux forces des fatalités historiques, qui poussent les vaincus aux suprêmes efforts d'héroïsme pour reconquérir leurs libertés perdues.

Victor Marguerite disait vrai lorsqu'il écrivait:

Folie d'avoir cru qu'on pourrait à perpétuité enfermer dans sa geôle un peuple de 60 millions d'habitants, un peuple prolifique, puissamment industrialisé et dont l'énergie dans tous les champs de la pensée et de l'action continuait à prouver sa vitalité. Ce n'était pas assez que de l'avoir condamné sans appel pour des fautes par tous partagées, que de l'avoir désarmé, privé de sa flotte, de ses colonies, les successeurs de Poincaré à quelque parti qu'ils appartenissent avaient tous, à l'exception de Briand, poursuivi la même politique de peur.

Aussi, avons-nous vu tous les traités de paix violés les uns après les autres par l'Allemagne qui récupère sa force de résistance. Il ne reste maintenant de tout cet échafaudage, il ne reste maintenant de Versailles que les clauses coloniales.

Le moratoire Hoover de 1932 a mis fin au paiement des réparations. En octobre 1933, l'Allemagne se retire de la Société des nations et de la Conférence de désarmement.

En mars 1935, Hitler proclame la conscription, en dépit de la limitation de 100,000 hommes imposée à son armée.

En juillet 1935, l'entente anglo-allemande abroge les restrictions navales.

En mars 1936, les troupes du Reich occupent la zone démilitarisée du Rhin.

[Mr. Lalonde.]

En novembre 1936, l'Allemagne reconquiert la pleine souveraineté de son territoire en dénonçant l'internationalisation de ses rivières.

Les clauses territoriales sont en partie annulées par l'addition de la Sarre, lors du plébiscite de janvier 1935, et par l'absorption de l'Autriche en mars 1938, suivie bientôt de la conquête de Memel.

En septembre de la même année, elle reconquiert une partie de la Tchécoslovaquie, qu'elle devait envahir quelques mois plus tard, malgré les protestations des démocraties ameutées.

Le traité de Saint-Germain, signé le 10 septembre 1919, est aussi violé. Ce traité avait donné à l'Italie le Tyrol du Sud et enlevait à l'Autriche les trois quarts de son territoire. Toutefois, en avril 1936, les clauses abolissant la conscription militaire, établissant la limitation du nombre des soldats autrichiens à 30,000 et la réduction des armements furent abrogées par la proclamation du gouvernement autrichien lui-même.

En vertu du traité de Trianon, signé le 4 juin 1920, la population hongroise était réduite à 9 millions d'individus par la cession de la majeure partie de son territoire à la Petite Entente; mais au mois d'août 1936, l'histoire se répète: la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie permirent à la Hongrie de réarmer intensivement et d'augmenter les effectifs de ses forces.

En vertu du traité de Neuilly, signé le 27 novembre 1919, on enlevait à la Bulgarie d'immenses étendues de son territoire. Mais au mois de juillet 1938, la coalition balkanique, — Turquie, Grèce, Yougoslavie et Roumanie, — consentit à l'abolition des clauses militaires du traité et permit à la Bulgarie de reconstituer son armée et ses forces.

En 1923, le 24 juillet, fut signé le traité de Lausanne, remplaçant le vieux traité de Sèvres, pour confirmer la division du territoire turc et la neutralité des rives des Dardanelles. En juin 1936, les huit puissances signataires du traité permirent à la Turquie de remilitariser les Dardanelles, le Bosphore et la Mer Morte.

Le 16 octobre 1925 fut signé le pacte de Locarno, le plus important des trois traités signés par la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie et qui devait assurer à l'univers une paix définitive. Hélas! les espérances furent de courte durée, lorsque l'Allemagne commença à remilitariser les régions du Rhin.

Les ambitions allemandes vont-elles s'arrêter là? Je ne le crois pas. Le Danemark devra rendre bientôt le Schleswig. La Pologne abandonnera-t-elle Dantzig, la Prusse occidentale et la Posnanie, ainsi que certaines parties de la

C 275921

Haute-Silésie, dont elle a hérité? Et enfin, le féroce Hitler ne voudra-t-il pas voir flotter la croix gammée sur les églises et les édifices de l'Alsace et de la Lorraine? Problème douloureux qui tient en ses mystérieuses solutions l'avenir de l'Europe, que dis-je, de l'univers.

Dans leur désir d'assurer une paix viable, les peuples avaient fondé la Société des nations. Ce devait être l'arbitre suprême, le tribunal sans appel devant lequel les pays, renonçant à la guerre, iraient chercher les oracles de paix et de concorde. Encore ici nous sommes forcés d'admettre la faillite et l'impuissance totale de cet organisme à mater les désastreuses ambitions des vaincus de 1918.

Que nous reste-t-il de la guerre? Un affreux héritage de haine, d'appétits inassouvis, une économie internationale bouleversée et la menace planant sur le monde d'une domination dictatoriale. On a voulu faire une paix humaine basée sur l'égoïsme païen et le matérialisme. On en a banni la charité chrétienne, on a volontairement relégué aux confins de sa retraite le seul et unique dépositaire de la véritable paix: l'évêque de Rome!

Que reste-t-il de tous ces traités? Un tas de vieux chiffons que le vent de la folie disperse aux quatre coins du monde. Devant la futilité des efforts des hommes à assurer au monde une base de paix véritable, nous sommes en droit de nous demander quels sont les avantages que le Canada a tirés de ces aventures, et quelle devrait être, dans l'avenir, notre politique en regard des événements internationaux.

Le seul résultat tangible que nous ayons retiré de la Grande Guerre fut d'avoir laissé 60,000 Canadiens dans les terres de France, d'avoir plus de 100,000 invalides au pays, et une dette de deux milliards pesant lourdement sur les épaules du peuple canadien.

Il m'est difficile d'ajouter à ce que le très honorable chef du Gouvernement (M. Mackenzie King) a déclaré en cette Chambre. Vous me permettez cependant d'émettre une opinion personnelle. La politique extérieure du Canada ne peut être celle d'une nation complètement indépendante. Le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) a affirmé à la Chambre que notre indépendance n'était que relative, et que Westminster ne nous avait pas donné la plénitude de notre autonomie. Je partage cette opinion.

Appel au conseil privé en matière civile, incapacité de modifier nous-mêmes notre constitution, présence au pays d'un gouverneur général délégué par Londres, incapacité de déclarer la guerre en notre nom, ou de proclamer notre indépendance, liens invisibles mais existants du capital étranger maîtrisant

l'économie canadienne, chaînes indestructibles de sentiments ethniques liant nos compatriotes de langue anglaise à leur vieille mère patrie—qu'ils ont le droit d'aller défendre s'ils le désirent,—autant d'attaches qui nous unissent encore à la Grande-Bretagne, et qui sont autant d'obstacles dressés sur notre chemin vers l'indépendance absolue. Autant de raisons qui nous font craindre que les circonstances seront peut-être plus fortes que les hommes, et que la constitution nationale canadienne garde encore quelques vestiges de colonialisme.

Loins de moi la pensée de vouloir amoindrir les magnifiques efforts faits depuis vingt ans pour la conquête de notre indépendance nationale. Je me permets toutefois de conserver un doute, et un doute très fort, sur l'exacte portée de l'étendue de nos libertés et de notre hégémonie.

Advenant le cas où cette question d'une participation de notre pays aux guerres extérieures serait soumise au Parlement, je suis convaincu que les influences extérieures se feraient sentir dans ce Parlement. Une propagande impérialiste tenterait d'ébranler le canadianisme des députés, et le seul espoir que je conserve de voir mon pays en dehors de toutes guerres extérieures, réside dans la rigoureuse indéfectibilité des représentants du peuple à l'endroit de l'idéal canadien. Et je n'ai pas honte de déclarer que je suis l'un de ceux qui sauront résister à ces appels.

Le très honorable premier ministre ne peut proclamer autre chose que la souveraineté du Parlement canadien, seul juge en dernier ressort. Qu'on le veuille ou non, qu'on le proclame sur tous les toits malgré les démentis de nos adversaires, parce que notre Constitution est ainsi faite, il reste que le Parlement fédéral décidera si nous devons participer à une guerre extérieure ou nous en abstenir.

Je dis donc à mes compatriotes que, bien que je sois opposé à toute participation du Canada à une guerre extérieure et que je ne veuille pas que mon pays soit lancé dans un conflit, comme tout Canadien doit le désirer, je suis obligé d'admettre qu'il sera entraîné dans une guerre si le Parlement canadien est dirigé par une majorité de députés aux tendances impérialistes. Il ne reste donc à notre peuple que l'ultime refuge de l'exercice de ses privilèges démocratiques pour n'élire que des hommes qui lui donnent des garanties d'être canadiens avant d'être impérialistes. Il est ridicule d'exiger du chef du gouvernement d'autres déclarations. Le ferait-il que je ne le croirais pas.